

PROVINCE ANTANANARIVO
REGION ANALAMANGA
DISTRICT ANTANANARIVO
ATSIMONDRAVO
COMMUNE RURALE
D'AMBAVAHADITOKANA



MONOGRAPHIE SIMPLIFIEE



COMMUNE RURALE
AMBAVAHADITOKANA



Le mot du Maire

Chers compatriotes ; distingués partenaires

La commune d'Ambavahaditokana abrite des richesses propres. En tant qu'administrateur ; notre mission est d'en faire des opportunités de développement durable. Ceci en choisissant le chemin de la bonne gouvernance et du développement participatif. Le défi est certes ambitieux mais avec la contribution de chaque citoyen résident et la garantie des apports externes ; l'horizon se voit être coloré d'espoir. Ce document a été édité pour avoir un état des lieux facilement compréhensible et prévoir quelque apport que ce soit visant à reformer la situation actuelle.

Ainsi j'en appelle au patriotisme de chacun et à la bonne foi des partenaires techniques et financiers car ; à mon humble avis ; le développement local est un des fondements du progrès. Par contre ce n'est pas une tâche individuelle mais une vision communautaire accompagnée d'action collective.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Andriamihaja', written in a cursive style.

Ratianarivo Andriamihaja Bruno

VISION :

La commune rurale d'Ambavahaditokana opte pour un développement participatif et durable.

OBJECTIF QUINQUENAL :

Créer un milieu propice au développement économique afin d'attirer les opérateurs à s'implanter dans la commune sans négliger la vocation paysanne de la population.

Permettre à la population de jouir d'un environnement sain par la bonne gestion de l'espace ; des infrastructures et de l'accommodation.

DANS L'ESPACE :

Située à 9Km de la capitale

Superficie : 6,6Km²

POPULATION :

ANNEE	NOMBRE DE POPULATION
2014	33574
2015	40523
ECART	6949

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

FOKONTANY	0-4 ans		5-14 ans		15-18 ans		18-60 ans		60 ans de plus	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
ANJ/BONY*	236	229	258	291	334	357	799	856	65	88
AMB/DROSO**	25	32	101	95	94	114	319	321	24	34
AMB/MARINA***	426	468	182	202	218	346	548	613	198	152
ANTANJONA	502	547	1 001	1 060	1 160	1 200	1 422	2 220	505	565
AMBOATAVO	364	509	1 131	1 722	1 142	1 340	1 091	1 472	284	439
LOH/MBATO	608	847	1 053	1 069	1 607	1 631	2 721	2 981	376	469

*ANJANADRAMBONY **AMBOHIMANDROSO ***AMBOHIMARINA

	EFFECTIF MAXIMAL - HOMME
	EFFECTIF MAXIMAL - FEMME

VOLET SECURITE

Gendarmerie nationale

En attendant la finalisation des procédures pour disposer d'un poste avancé, la Commune Rurale Ambavahaditokana a été dotée d'un poste fixe depuis 2016. Malgré l'envergure de la commune et la croissance démographique annuelle cette structure a permis de réduire tant bien que mal le taux d'insécurité dans la circonscription.

Police Nationale

Le commissariat de Police située dans le Fokontany Loharanombato reste le seul dispositif de proximité en termes de sécurité. Toutefois celui de la commune d'Itaosy est en mesure de porter assistance aux éléments de Loharanombato.

Police Communale

Les neuf agents de Police Communale sont actuellement des employés fixes de la Commune. Outre la sécurisation de la Mairie et la gestion de la circulation au marché de Tsararay, ils sont également appelés à assister tous les services de la Mairie si nécessaire et à porter assistance à tout citoyen en cas de besoin.

VOLET ECONOMIE

Activité principale de la population : agriculture, élevage, artisanat, commerce

Problèmes constatés :

Agriculture et élevage : ces activités ne génèrent qu'un maigre revenu vivrier faute de renforcement de compétence en termes d'exploitation et de recherche de débouchés

Artisanat : insuffisance de débouché

Commerce : absence de marché communal

Transport : Quatre coopératives de transport en commun relie la commune à la capitale

Problèmes constatés : l'état des infrastructures routières de la commune
Les terminus n'ont jamais disposé d'abribus

Solution en cours : un processus a été engagé entre les acteurs concernés (Commune transporteur ; forces de l'ordre ; ATT et usagers) afin d'améliorer le service de transport public tout en respectant les réglementations y afférent. Par conséquent un cahier des charges officiel a pu être établi

Exode : environs 40% des résidents immigreront vers la capitale pendant les heures de bureaux faute d'exploitation économique adéquate qui pourrait engendrer des emplois directs ou indirects.

VOLET INFRASTRUCTURE

Voie routière

La commune d'Ambavahaditokana est alimentée par environs 13Km de voirie ; rues et ruelles confondues ; dont la plupart nécessitent au moins entretien sinon réhabilitation totale.

Concernant l'*entretien routier* la mairie prévoit la mise en place d'un système participatif de pérennisation. Quant aux routes à réhabiliter elle compte accomplir pas moins de 25% pour l'année à venir.

Constat :

Des aménagements sont à prévoir afin de respecter la gestion de l'espace viable pour le développement durable de la commune

Ex : espaces verts ; zones de reboisement ; terrain de sports etc ...

Habitat :

Comme dans toute l'île ; les infrastructures d'habitation reflètent la différence flagrante des revenus entre les classes sociales. Pour Ambavahaditokana environ 170 permis de construire sont délivrés chaque année.

VOLET EDUCATION

Les écoles publiques sont insuffisantes par rapport au nombre des enfants à scolariser

ETABLISSEMENT	FOKONTANY	EFFECTIF	SALLE DE CLASSE
Collège d'Enseignement Général	Amboatavo	487	6
Ecole d'Enseignement Primaire	Ambohimandroso	265	5
	Anjanadrambony	390	5
	Ambohimarina	274	5
	Loharanombato	533	8

Le résultat aux examens officiels commence à trouver sa courbe

ETABLISSEMENT	EXAMEN	TAUX DE REUSSITE (pondéré en %)
Collège d'Enseignement Général	BEPC	80
Ecoles d'Enseignement Primaire	CEPE	60

VOLET SOCIAL

SANTE : la commune dispose d'un centre de santé de base de niveau 2 (CSBII) ; d'un centre hospitalier de référence de district de niveau 2 (CHRD) et d'un BSD Atsimondrano.

Ces infrastructures permettent de fournir des soins de proximité à la population de la commune

Problème constaté : insuffisance de matériaux de soin et de personnel soignant

L'Organisation Non-Gouvernementale ECODISM effectue des enquêtes et des actions périodiques dans le cadre de la sécurité alimentaire maternelle et infantile.

Un système de travail se met en place avec la concours de la commune pour avoir des répercussions directes sur la commune et sa population.

Problème constaté : l'indemnité des agents communautaires employés par cet organisme reste une charge pour la commune.

Une convention de partenariat avec l'ONG MERCI a été signée afin de prendre en main les familles ayant des personnes handicapées. L'organisme a libre champ dans son mandat, toutefois la Commune a demandé à être informée de l'évolution des actions entreprises.

ADUCTION D'EAU POTABLE

Tableau récapitulatif foyers

FOYERS ALIMENTES PAR	ALIMENTATION	TAUX DE COUVERTURE (%)
	JIRAMA	22
	EAU DE PUIT	13
	PAS	65

Tableau récapitulatif bornes fontaines

BORNES FONTAINES	ETAT	TAUX DE COUVERTURE (%)
	BON	20
	PAS ALIMENTES EN EAU	12
	OPERATIONNELS –ETAT MOYEN	68

TAUX DE COUVERTURE	SIX FOKONTANY	13%
--------------------	---------------	-----

FARITANY ANTANANARIVO
REGION ANALAMANGA
DISTRICT ANTANANARIVO
ATSIMONDRANO

COMMUNE RURALE
D'AMBAVAHADITOKANA



COMMUNE RURALE D'AMBAVAHADITOKANA

CONCEPT NOTE - CYTOYENNETE DES ENTREPRISES

CONTEXTE

La Commune rurale d'Ambavahaditokana (**CRA**), une commune à la périphérie de la ville d'Antananarivo, à 12 km de la gare de Soarano. Malgré sa ruralité, elle résulte la fusion de 6 Fokontany chapeautant 23 quartiers dont elle présente actuellement une densité élevée de la population.

Aggravé par le contexte de la crise politique que traverse le pays, le budget de la CRA est insuffisant pour répondre de manière durable aux besoins des habitants de la Commune et de ses Zones périphériques. En effet, une grande majorité des dépenses de la commune servent à payer les dépenses récurrentes de fonctionnement de la mairie et d'assurer un minimum de services publics, dont le ramassage des ordures ménagères et les services d'Etat civil. Or, les problèmes d'Ambavahaditokana touchent à presque tous les domaines de vie rurale : les transports et la circulation, les places publiques (marché, terminus des bus), les voiries, les trottoirs et ruelles, les égouts et canaux, les infrastructures de base, l'éclairage, la propreté de la commune en général et les quartiers insalubres et surpeuplés.

Les Fokontany sont chargés de développer et conduire des projets de développement du Fokontany ; de gérer et sauvegarder les infrastructures et ouvrages publics ; de mettre en œuvre le plan d'urbanisme de la localité ; d'écouter les préoccupations de la population et la mobiliser sur les problèmes et le développement de la communauté. Par ailleurs, les Fokontany concourent à certaines activités relevant du domaine de compétence de l'Etat, comme l'établissement et la délivrance d'actes administratifs nécessaires à la vie administrative des habitants ; le recensement de la population ; la notification d'actes émanant des institutions de l'administration ; l'assistance dans la prévention et la répression des infractions, notamment les actes de nature à troubler l'ordre public.

Or, ni les Fokontany, ni la CRA ne peuvent seules subvenir aux financements nécessaires à la réalisation de tels projets, pourtant indispensables à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Ainsi, une approche nouvelle accentuant la participation des entités non-étatiques est mise en avant par la nouvelle direction de la commune.

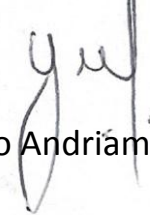
VISION DU MAIRE

Chers compatriotes ; distingués partenaires

La commune d'Ambavahaditokana abrite des richesses propres. En tant qu'administrateur ; notre mission est d'en faire des opportunités de développement durable. Ceci en choisissant le chemin de la bonne gouvernance et du développement participatif. Le défi est certes ambitieux mais avec la contribution de chaque citoyen résident et la garantie des apports externes ; l'horizon se voit être coloré d'espoir. Le document en annexe a été édité pour avoir un état des lieux facilement compréhensible et prévoir quelque apport que ce soit visant à reformer la situation actuelle.

Ainsi j'en appelle au patriotisme de chacun et à la bonne foi des partenaires techniques et financiers car ; à mon humble avis ; le développement local est un des fondements du progrès. Par contre ce n'est pas une tâche individuelle mais une vision communautaire accompagnée d'action collective.

Le Maire



Ratianarivo Andriamihaja Bruno

Actions par Fokontany

Les Fokontany apportent une contribution considérable à la vie quotidienne des citoyens mais manquent de moyens, de savoir-faire et de vision. Une coopération PPP pourrait contribuer au renforcement des capacités des travailleurs des Fokontany en leur apprenant la levée de fonds, la gestion des fonds et l'action publique au bénéfice de leurs habitants.

Les Fokontany seront appelés à prioriser et chiffrer leurs besoins et à défendre leurs demandes d'assistance, non seulement en termes de priorisation mais en montrant aussi en aval, leur capacité de mener à bien ces projets une fois le financement obtenu.

Quelques actions susceptibles d'appui au niveau des Fokontany incluraient :

- Des microprojets d'infrastructure : trottoir, évacuation d'eau et égout, arrêt taxibe, terrain sportif ;
- des microprojets d'assainissement : nettoyage d'un endroit particulier ; balayage de rue ou de marché ;
- L'aménagement des infrastructures des bâtiments des fokontany pour un meilleur service ;
- L'amélioration des conditions de vie dans les bas quartiers ;
- Une amélioration de la coordination entre la Mairie, que représente les Fokontany afin d'apporter un meilleur service public en matière de circulation, propreté et salubrité, actions sociales et infrastructures ;
- Soutien aux tâches administratives : amélioration de la fourniture des services administratifs.

Actions de la CRA

Certains projets de la CRA pourraient aussi être financés et mis en œuvre conformément à l'esprit de ce Concept Note, c'est-à-dire en partenariat avec des entités non-étatiques. Ces projets seront de plus envergure et devraient bénéficier toute la population, tels, entre autres, l'implantation du terminus taxibe, l'assainissement des ruelles, des projets d'amélioration de la circulation, des projets d'éclairage et de nettoyage.

OBJECTIFS

L'esprit de cette vision du Maire porte sur un rapprochement des entités chargées des services publics de proximité et des partenaires civiques, particuliers comme personnes morales, souhaitant apporter un soutien aux activités de la communauté. L'esprit est de renforcer les capacités financières et humaines des Fokontany et de la commune avec l'aide du secteur privé ou non-étatique, dans une atmosphère d'ouverture et de coopération, tout en améliorant la vie en société des habitants et des entreprises. Les Fokontany seront chargés de prioriser leurs besoins, d'apprendre à les chiffrer et de chercher des financements privés. Le secteur privé sera invité à apporter son soutien, de manière très locale et de proximité, en encourageant une coopération au niveau des quartiers où ces entreprises se trouvent.

CELLULE DE COORDINATION

Afin de superviser et coordonner les partenariats public-privé et populations(PPPP) préconisés par le Maire, il est proposé la constitution d'une **cellule de coordination de l'appui du secteur privé au développement d'Ambavahaditokana**. Cette cellule est présidée par le Maire ou son suppléant, avec deux représentants de la CRA désignés par le Maire, d'une part, et, d'autre part, trois représentants désignés par les membres du secteur privé qui se sont engagés à apporter un appui à la commune dans le contexte de ce projet PPPP.

La cellule de coordination « **CCASP** » est chargée de faciliter le contact entre le secteur non-étatique et les Fokontany, ainsi que les départements de la CRA. La cellule jouera un rôle de « Matchmaking » ou de rapprochement en assistant les bénéficiaires dans la présentation de leurs projets et dans la recherche de partenaires.

La CCASP sera également chargée de la supervision financière de cette coopération. Elle devra assurer la gestion des fonds versés par le secteur privé, le choix des projets qui en serait financé, et le suivi de ces projets et de leur financement. Tout décaissement pour les projets serait approuvé par une majorité absolue des membres du CCASP. Un compte bancaire spécial serait établi pour ces dépenses et tout mouvement bancaire serait signé par deux personnes, un représentant de la CRA et le deuxième représentant du Secteur privé. La CCASP se réunirait tous les 15 jours dans le bureau du Maire pour statuer sur les demandes de financement reçues et sur les décaissements à effectuer.

La CCASP serait également chargée de la levée des fonds pour cet effort auprès de tous partenaires potentiels, du secteur privé ou des bailleurs. Les termes exacts d'éligibilité pour les financements seront à déterminer, mais il est envisagé que seront seuls éligibles pour ces financements les Fokontany, et les départements de la CRA.

MODE D'INTERVENTION DU SECTEUR PRIVE

Au-delà du sponsoring purement commercial, vers un sponsoring civique

L'esprit de la présente approche est d'encourager une participation civique du secteur privé, qui n'est pas uniquement destiné à rechercher un retour commercial immédiat.

Le secteur privé pourra participer, sous la supervision de la CCASP, aux actions de la CRA selon le module de son choix :

-Adoption d'un Fokontany

Les Entreprises privées sont invitées à « adopter » ou parrainer un Fokontany de leur choix et de l'accompagner de manière continue pour une période de plusieurs mois dans la mise en œuvre de ses activités quotidiennes en apportant un soutien matériel spécifique.

-Adoption d'un projet du Fokontany

Alternativement, les Entreprises privées pourront choisir de sponsoriser une activité bien définie et ponctuelle dans un ou plusieurs Fokontany de son choix.

-Adoption d'un projet du CRA

Un ou plusieurs membres du secteur privé pourraient participer à la mise en œuvre d'un projet de plus grande envergure proposé par la CRA.

-Apports financiers au « Fonds de Soutien »

Le secteur privé peut également contribuer à un Fonds commun de soutien à la Commune d'Ambavahaditokana, dont l'utilisation sera arrêtée de commun accord par les membres de la CCASP. Ce Fonds de serait, à priori, pas destiné à payer les dépenses opérationnelles récurrentes de la CRA, notamment les salaires de ses employés, mais pourrait à titre exceptionnel et temporaire payer certaines dépenses urgentes (carburant ou électricité). Toutefois, les Fonds seront collectés pour financer des projets d'investissement destinés à l'amélioration de la vie citadine de manière durable, pragmatique et efficace.

-Projet de PPPP individuel

Le Secteur privé serait invité à proposer des projets d'investissements privés à la CRA. Ces projets nécessitant l'appui de la CRA ne seront accordés que lorsque les retombées du projet pour un grand nombre de la population de la Commune seront clairement démontrées et palpables. En d'autre terme, les projets seront facilités par la CRA si une contrepartie bénéficiant les citoyens est démontrée de manière convaincante.

-Projet de PPPP collectif

La CRA vise à mettre en œuvre dans le moyen et long terme de grands projets d'urbanisme, de grande envergure et coûteux, tels les nouveaux axes de circulation, des marchés spécialisés et des centres de distribution organisés, des projets d'extension de biens publics (Hôpital) et des projets de logements sociaux. Ce type de projet nécessite des études, de la planification, des recherches de financement, qui pourraient prendre plus de temps que les

microprojets décrits ci-dessus, mais dont l'importance et la nécessité sont impossibles de nier. Ces projets pourront également bénéficier pleinement d'un partenariat Public-Privé transparent et bénéfique pour tous, et seront ouverts pour un dialogue impliquant le secteur privé ainsi que leur participation.

LE CONTRAT DE PARTENARIAT

Le Contrat de Partenariat est une forme de PPPP, cependant tous les PPPP ne sont pas de contrat de partenariat. Il ne signifie pas le désengagement de l'Etat, au contraire, il enrichit ses modalités d'action.

C'est un instrument de changement :

-De mentalité

Faire-faire plutôt que faire avec un interlocuteur unique, utiliser le savoir-faire du secteur privé pour des objectifs complexes.

- De logique

Associer le partenaire privé aux objectifs de performance fixés par la personne publique ; optimiser le contrat en terme de délais et de coûts ; répartir les risques sur les partenaires les mieux, à même, de les soutenir.

-De perspective

L'acceptation du paiement différé au contraire du marché public ; la rémunération du partenaire privé par un loyer versé par la personne publique au contraire de la délégation de service public ou le Délégué se rémunère sur l'usager ; un contrat portant sur une mission globale au contraire des autres modes contractuels à Madagascar.

Le Contrat de Partenariat englobe l'ensemble des prestations dont la personne publique à besoin pour la réalisation d'un projet (financement, construction, maintenance, etc....), engendre un coût de service moindre par la concentration de toutes les missions confiées à une personne unique, permet de diminuer les coûts de construction et de mieux exploiter les actifs.

Il est un contrat de longue durée conditionné par le retour sur investissement ou les modalités de financement retenues ; prévoyant un suivi de l'entretien des ouvrages tout le long de l'exploitation ; nécessitant d'être clairement et précisément défini pour une mise en œuvre optimale sur le long terme.

Le contrat inclut des missions de service public auxquelles sont attachées des obligations de droit administratif : continuité et adaptation du service public, accès dans les conditions non discriminatoire. Et par-dessus tout, il est assorti d'objectifs de performance (amélioration du service rendu aux usagers, etc.).

Les objectifs :

- Externaliser des prestations accessoires au service public ;
- Optimiser le financement et favoriser l'investissement public ;
- Accélérer la réalisation d'un projet ;
- Développer et rénover des infrastructures pour favoriser la qualité de service ;
- Limiter le désendettement des administrations publiques par l'inscription au bilan d'une entité ad hoc des actifs et des dettes de la dite administration ;
- Favoriser une relation de partenariat sur le long terme ;
- S'affranchir des contraintes budgétaires ;
- Se soustraire aux obligations du Code des Marchés Publics ;
- Se dessaisir de la responsabilité du maître d'ouvrage au profit d'une entreprise (transfert des risques à l'Entreprise privée).

L'évaluation du contrat de partenariat :

L'évaluation préalable constitue un outil moderne et efficace de réflexion préparatoire à la prise de décision publique. Elle permet de justifier la nécessité pour les structures publiques de faire appel aux investissements privés.

Cette évaluation est nécessaire pour justifier le recours au contrat de partenariat par rapport aux autres montages contractuels possibles (délégation du service public, marché public, etc.).

L'analyse porte notamment sur le coût global, les objectifs de performance, le partage des risques envisagés.

La passation du contrat de partenariat

La personne publique accompagnée d'une équipe compétente, des consultants, etc. doit élaborer un projet de contrat.

3 procédures de passation sont possibles :

- La procédure négociée ;
- L'appel d'offre ;
- Le dialogue compétitif.

Le choix de l'entreprise privé est déterminé par un montant d'investissement avantageux pour la personne publique.